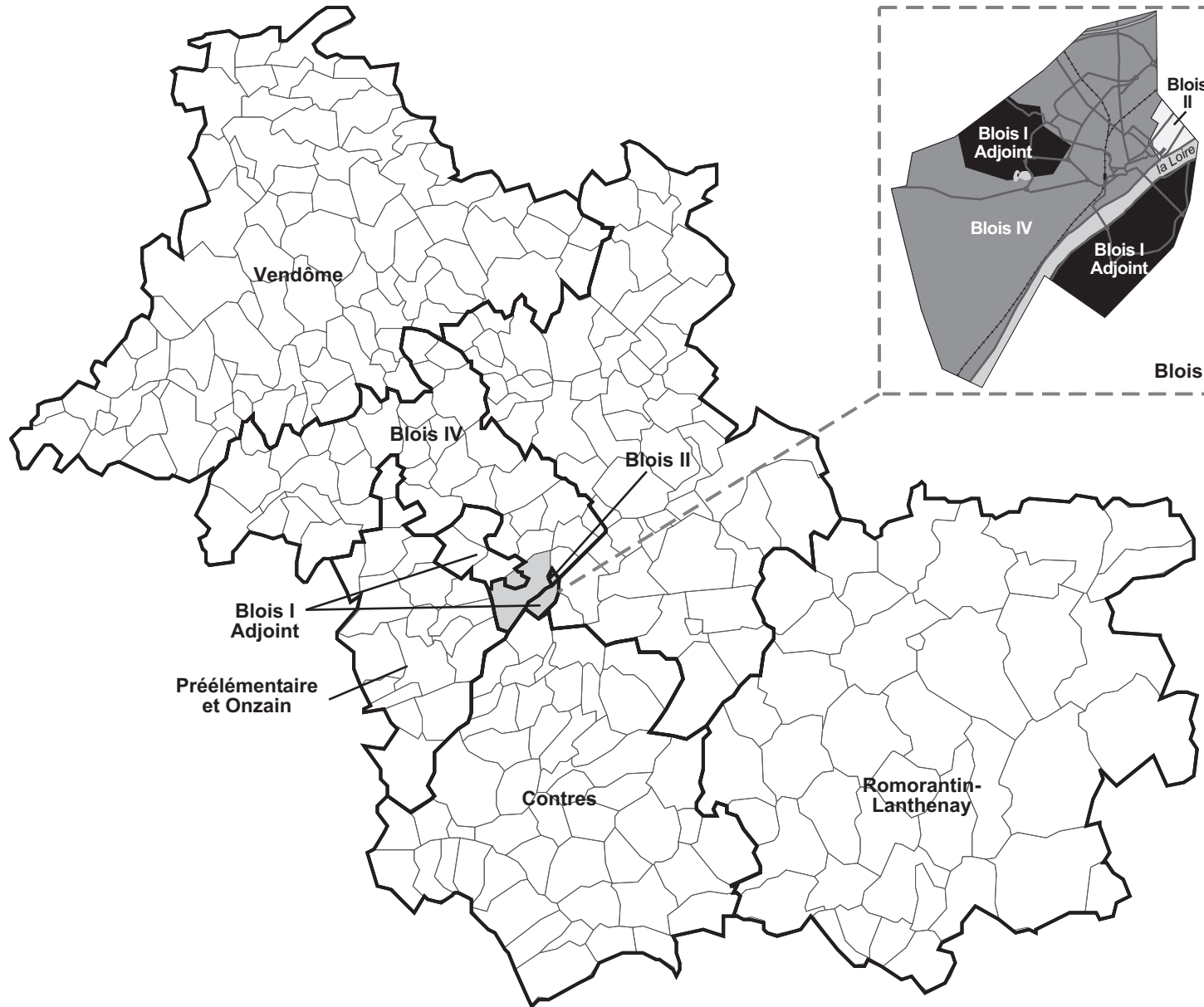


Circonscriptions de l'enseignement du Premier degré



Initiateur : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loir-et-Cher (DSDEN41).

Objectif : purement administratif.

Le nombre de circonscriptions est fonction du nombre de postes d'inspecteurs qui lui même dépend du nombre d'enseignants, de classes et d'élèves. La délimitation de chaque circonscription peut varier ponctuellement en fonction des critères précédents.

Ce découpage concerne l'ensemble de l'enseignement du 1er degré public et privé.